ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 88326

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la révision générale des politiques publiques. Elle lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de renforcer la cohérence entre les centres et instituts culturels français et les Alliances françaises, pour améliorer l'offre culturelle et linguistique française dans le monde.

Texte de la réponse

La réforme de l'action culturelle extérieure de la France implique un renforcement du lien entre le réseau associatif des alliances françaises et le dispositif public constitué des centres culturels et instituts français à l'étranger. Une rationalisation de la cartographie du dispositif français à l'étranger a, d'ores et déjà, permis de renforcer ces complémentarités entre les deux réseaux. Une convention triennale (2011-2013) a été signée entre le ministère des affaires étrangères et européennes et la Fondation Alliance française, le 1er octobre 2010. Elle renforce ce partenariat et garantit, dans le cadre de la mise en place de l'Institut français, la pérennité du soutien du ministère. Une convention tripartite doit par ailleurs être signée, début 2011, entre la Fondation, l'Institut français et le ministère des affaires étrangères et européennes. Elle permettra de renforcer le partenariat entre la Fondation et l'Institut français, successeur de Cultures france. Dans ce contexte, le projet de décret portant création de l'Institut français prévoit déjà d'associer étroitement la Fondation Alliance française à la gouvernance de la nouvelle agence. Quelques décisions emblématiques et un certain nombre d'actions communes symbolisent ce processus en cours : la décision de mettre en place une identité visuelle commune à la Fondation Alliance française et à l'Institut français, afin de renforcer la cohérence et la visibilité de ce double dispositif ; la professionnalisation de l'enseignement de notre langue dans l'ensemble des établissements du réseau doit aboutir, à terme, à des prestations de qualité équivalente (dans les domaines pédagogiques et de l'accueil en particulier) dans tous les types d'établissement et dans toutes les régions du monde ; le plan de formation des agents du réseau culturel mis en oeuvre par Cultures france, puis par l'Institut français, s'adressera également aux personnels des alliances françaises ; les alliances françaises seront encore plus étroitement associées aux tournées régionales et manifestations culturelles soutenues par l'institut français, mais aussi aux grandes manifestations culturelles organisées à l'étranger (saisons ou grands festivals). En Russie, en Inde, en Chine ou au Brésil, bientôt au Mexique, elles sont à chaque fois en première ligne ; les fonds de soutien, fonctionnant sur le principe de l'appel d'offres, sont ouverts aussi bien aux centres et instituts qu'aux alliances françaises (appels à projet « arts de la scène » et « arts visuels », Fonds d'Alembert, Fonds franco-allemand, plan d'aide à la publication, plan d'aide aux médiathèques, etc.). Enfin, en termes budgétaires, les subventions accordées à la Fondation ne sont pas affectées par la mise en place de l'Institut et seront intégralement maintenues.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Line Reynaud
Circonscription : Charente (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE88326

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88326
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9839
Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12676